

## Commune de la Ferté-Bernard

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DECISION n° 2026-01-01

Relative à la signature d'un devis avec la Société INEO- EQUANS pour la réalisation des travaux  
d'extension du système de vidéoprotection

*Nomenclature : 1.1 Marchés publics*

#### LE MAIRE DE LA COMMUNE

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** le Code de la commande publique en vigueur (et notamment son article R2122-8),
- **VU** la délibération du 25 Mai 2020 du Conseil municipal, prise sur le fondement de l'article L-2122-22 du code général des collectivités territoriales, portant délégation d'attribution de l'organe délibérant et autorisant Monsieur le Maire à :  
4° - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- » **Considérant** la nécessité d'étendre la vidéoprotection afin d'assurer la sécurité et la surveillance du territoire communal,
- » **Considérant** les financements de l'Etat afin d'accompagner les collectivités dans la mise en place ou le déploiement de leur système de vidéoprotection,
- » **Considérant** la proposition financière, en date du 12 décembre 2025, établie la Société INEO-EQUANS relative aux travaux de déploiement du système de vidéoprotection y compris adaptation des matériels et équipements,

#### DECIDE

**Article 1 :** De confier à la Société INEO-EQUANS (44242 La Chapelle sur Erdre) les travaux relatifs à l'extension du système de vidéoprotection et de signer le devis correspondant pour un montant de 96 751,39 € HT – 116 101,67 € TTC.

**Article 2 :** Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-préfet de Mamers,
- Madame la Trésorière de la Ferté Bernard.



En date à La Ferté-Bernard, le 7 Janvier 2026

Affiche R

08 JAN. 2026